

COVID19

Se laver les
mains est l'une
des mesures
préventives

Numéro **017**

François Beya :
Dans l'ombre de la
République

p.8

les défis
Congolais

Hebdomadaire d'analyses et d'informations générales / Fondé par Booster Life sarl

5.000fc, 5€,
4.000fcfa, 90R

Adresse : 34/C, Avenue du Commerce immeuble SOMIP F203 - Kinshasa / Gombe.

Tél : +243 826254352 / +243 817034575 - Web : defis-congolais.net / E-mail : defiscongolais@gmail.com

RECEPISSE DE DECLARATION

DE PUBLICATION

N°MIN/CM/LMO/AKN/février/004/2019



Soutien aux institutions

Kangudia

Droit dans ses bottes

p.6



Pagaille en ligne

**Où est passé l'Arrêté
Mende de juin 2018 sur la
régulation des médias
en ligne ?**

p.12



Afrique

Éternité Présidentielle, JKK a-t-il évité la tentation ?

« J'ai fait part le 5 mars dernier à toute la Nation de ma volonté, bien que la nouvelle Constitution m'y autorise, de ne pas faire acte de candidature et de passer la main à une nouvelle génération. Depuis cette décision, j'avais commencé à organiser mon départ [...] et planifier ma vie après la présidence. (Mais) le décès du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly laisse un vide. Le calendrier très serré, à peine à trois mois de la présidentielle, les défis auxquels nous sommes confrontés, le maintien de la paix et la sécurité, la crise sanitaire du coronavirus, le risque que tous nos acquis soient compromis, tout cela m'amène à reconsidérer ma position », a justifié Alassane Ouattara, avant d'annoncer sa candidature.



« **C**ette décision mûrement réfléchie est un devoir que j'accepte dans l'intérêt supérieur de la nation. Compte tenu de l'importance que j'accorde à mes engagements et à la parole donnée, cette décision représente un vrai sacrifice pour moi, que j'assume pleinement par amour pour mon pays », a-t-il affirmé à la télévision nationale profitant de son message pour les 60 ans de l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Le Président Ouattara victime, dans le passé, de la tentation d'éternité présidentielle de ses prédécesseurs n'a pas su résister lui-même à celle-ci.

Le Président ivoirien, Alassane Ouattara avait annoncé devant les deux chambres du Parlement réunies en Congrès à Yamoussoukro sa volonté de prendre sa retraite politique définitive, et son intention de passer le

flambeau à la nouvelle génération. Quelques jours après cette annonce, Alassane Ouattara qui veut lier la parole à l'acte désigne Amadou Gon Coulibaly, son premier ministre comme candidat du RHDP unifié, son parti politique, à l'élection présidentielle de 2020.

Le Président français Emmanuel Macron avait alors salué cette décision du chef de l'Etat ivoirien à travers un tweet : « Je salue la décision historique du président Alassane Ouattara, homme de parole et homme d'État, de ne pas se présenter à la prochaine élection présidentielle. Ce soir, la Côte d'Ivoire donne l'exemple. »

Lorsque son candidat et Premier ministre ivoirien Amadou Gon Coulibaly succombe d'un malaise cardiaque après deux mois de soins intensifs en France, le Conseil politique du parti présidentiel du 29 juillet appelle le Président ivoirien à revenir sur sa décision

et à se porter candidat pour le scrutin du 31 octobre prochain.

Huit jours après cette sollicitation, le Président Ouattara a profité de son adresse à la Nation pour annoncer sa volonté d'être candidat pour la prochaine présidentielle. Après cette annonce d'Alassane Ouattara, les réactions se sont aussitôt enchaînées aussi bien dans les rues d'Abidjan que sur les réseaux sociaux.

Une performance économique qui peut rester dans l'histoire

Au 30 juin 2019, selon une analyse comparée, les performances globales de l'économie de la Côte d'Ivoire depuis l'arrivée en 2011 du président Alassane Dramane Ouattara sont solides. Il est important de rappeler que

dès 2012, la croissance du PIB s'est hissée à un peu plus de 11%. Sur les 9 dernières années, la croissance moyenne de cet indicateur est de 8%, une des plus fortes dans le monde.

La seule époque où la Côte d'Ivoire, leader de l'UEMOA, a connu une telle performance, c'était entre 1960 et 1978, quand il était surnommé « Le Miracle ivoirien », apprend-on d'une analyse pays effectuée par l'agence de notation Moody's.

L'économie ivoirienne affiche une performance globale qui est solide, depuis qu'Alassane Ouattara, ancien directeur du FMI pour l'Afrique a pris les commandes du pays.

La croissance moyenne du PIB s'affiche à 8%, pour la période située entre 2011 et le 30

Suite à la page 3 ▶

Afrique

Suite de la page 2

juin 2019. Dans le même temps, les finances publiques se sont améliorées, tout autant que la crédibilité auprès des bailleurs de fonds internationaux. Aujourd'hui si Ouattara arrive à éviter le chaos à son pays, son successeur pourra partir d'un bon héritage pour faire profiter au bon nombre d'Ivoiriens qui espèrent un changement profond dans leurs quotidiens, du succès macroéconomique commencé par son prédécesseur.

Critiques en Côte d'Ivoire contre un troisième mandat Ouattara

Après l'annonce de sa candidature pour un troisième mandat au scrutin du 31 octobre 2020, le Président ivoirien Alassane Ouattara, essuie depuis le vendredi dernier, une tempête de critiques de l'opposition et de la société civile, jugeant sa candidature illégale et dangereuse pour la paix.

"Alassane Ouattara ne peut en aucun cas se présenter. Ses propres experts l'ont dit", a déclaré à l'Agence France Presse Assoa Adou, secrétaire général du Front populaire ivoirien (FPI), l'un des deux plus importants partis d'opposition, évoquant la constitution qui limite à deux le nombre de mandats présidentiels.

Pour N'Goran Djédri, membre du bureau politique du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI, principale formation d'opposition), "M. Ouattara n'est pas au-dessus des lois".

"Nous sommes en face d'un projet de coup d'Etat civil (...) une violation grave de la Loi fondamentale", a jugé Moussa Touré, directeur de la communication de Guillaume Soro, l'ex-Président de l'Assemblée nationale et ancien allié du président Ouattara, passé à l'opposition, exilé en France, privé de ses droits civiques et néanmoins candidat à la présidentielle "Sa décision de briguer un troisième mandat nous ramène dix ans en arrière et risque de replonger la Côte d'Ivoire dans une période d'effroi, de division et de chaos", a-t-il ajouté, évoquant la crise post-électorale de 2010-11 qui a fait 3.000 morts.

Les réactions les plus virulentes sont venues de la société civile "Allez-vous sacrifier tout ce que vous avez bâti pour vous classer du mauvais côté de l'histoire?", s'est interrogé sur les réseaux sociaux Meyway, star de la musique ivoirienne.

A situation presque similaire réponse différente

Joseph Kabila est arrivé au pouvoir après l'assassinat de son père, Laurent-Désiré Kabila le 16 janvier 2011. Il est investi président de la RDC, 10 jours après l'assassinat de son père et hérite d'un pays en guerre avec des forces rebelles appuyées par des États voisins, un pays dépourvu d'une administration opérante et des services de base pour la population, et dont l'économie est en ruine. Peu connu du grand public, le nouveau chef de l'État crée la surprise en modifiant l'orientation politique du pays. Moins d'une semaine après son entrée en fonction, il effectue son premier déplacement officiel à l'étranger.

Dans l'impératif de remettre son pays sur les rails du développement, Joseph Kabila rencontre ainsi les chefs des gouvernements français et belge, puis se rend aux États-Unis, où il s'entretient avec le secrétaire d'État Colin Powell ainsi qu'avec les représentants de la Banque mondiale, du FMI et des Nations unies. Durant cette escale américaine, il rencontre également le président rwandais Paul Kagame, qui était devenu après l'avoir soutenu, le principal opposant au régime de Kinshasa.

Parce que le développement passe par la paix, Joseph Kabila lors d'une visite officielle en Zambie en février 2001, accepte de faire appliquer l'accord de cessez-le-feu signé en juillet 1999 mais jamais observé. Il négocie également avec les groupes rebelles, les accords de Sun city qui déboucheront à une co-gestion du pays dans une formule inédite, le 1+4 puis aux premières élections depuis 40 ans qui porteront le fils de Mzé à la Présidence de la République.

Bien que les élections de 2006 n'apportent pas la paix sur toute l'étendue du territoire nationale, elles relancent, néanmoins, la RDC sur les rails de la démocratie gage d'une paix durable.

Les incursions permanentes des armées des pays voisins, aux rebellions et pillages à répétition des richesses congolaises ainsi que le terrorisme à l'est du pays sont les boulets qui ralentissent l'impulsion au développement souhaitée par Joseph Kabila, nouveau mettre du Congo.

Dans ses différents mandats Joseph Kabila sera butté aux incursions des armées des pays voisins, aux rebellions et pillages à répétition des richesses congolaises et même aux actes de terrorisme sur les populations. Bien que confronté aux poches d'insécurité à travers le territoire national, Joseph Kabila, tourné vers la Chine réussira à lancer des grands chantiers grâce aux contrats infrastructures contre minerais avec ses partenaires chinois.

Son engagement pour l'avènement d'un Congo nouveau sera plombé par une corruption généralisée qui faisait perdre à la RDC, selon plusieurs rapports, plus de 15 milliards des dollars américains, trois fois son budget, chaque année.

A 46 ans Joseph Kabila qui avait encore la santé, la forme, le soutien de l'une des armées les plus puissantes d'Afrique, la réunification de la RDC ainsi que ses réalisations sur le plan d'infrastructures et d'élections pour revendiquer et faire intervenir les tacticiens pour un troisième mandat, évite sans état d'âme la tentation de l'éternité Présidentielle en désignant son dauphin à la Présidence de la République. Et malgré la résistance des caciques militaires comme politiques de son entourage a accepté la défaite aux élections du dauphin de Joseph Kabila, ce dernier acceptera sans rechigner les résultats sortis

des urnes faisant de Félix Tshisekedi, fils de l'opposant historique Etienne Tshisekedi le cinquième Président de la République démocratique du Congo.

La position de Joseph Kabila fera vivre à la RDC sa première transition pacifique et civilisée du pouvoir en permettant ainsi à Félix Tshisekedi, son successeur de continuer l'œuvre de la reconstruction à travers notamment la lutte contre la corruption qui fait perdre plusieurs milliards des dollars aux caisses de l'Etat.

Le mandat en vaut un retour à la case départ ?

La situation se tend de plus en plus depuis l'annonce par Alassane Ouattara de sa candidature pour un troisième mandat à la présidentielle, dix ans après la crise née de la présidentielle de 2010, qui avait fait 3 000 morts et vu Alassane Ouattara accéder au pouvoir.

Au moins quatre morts en Côte d'Ivoire, dans les violences du 12 et 13 août, liées à la candidature controversée à un troisième mandat du président Alassane Ouattara. L'opposition et des membres de la société civile avaient appelé à manifester jeudi, alors que les autorités avaient interdit tout rassemblement pour non-respect « des procédures appropriées ».

A Bonoua (sud-est), fief de l'ex-première dame Simone Gbagbo, un jeune homme de 18 ans a été tué dans les heurts avec les forces de l'ordre, a annoncé à l'AFP Jean-Paul Améthier, le maire de la ville. « Le commissariat de Bonoua a été saccagé par les manifestants en colère », a témoigné Hervé Niamkey, un habitant.

La situation est encore tendue dans cette ville traversée par la voie internationale qui relie Abidjan au Ghana alors qu'on a enregistré des morts à Daoukro fief de l'ancien Président Henri Konan Bédié, tués dans des affrontements avec les jeunes favorables au président Ouattara.

Dans le quartier populaire de Yopougon, des affrontements entre policiers et manifestants ont paralysé la circulation. A Port-Bouët, quartier donnant sur la mer et abritant le port et l'aéroport d'Abidjan, des dizaines de manifestants ont bloqué la voie principale, certains brandissant des pancartes « ADO dégage ! » (en référence aux initiales du président Alassane Dramane Ouattara). Dans le quartier chic de Cocody, les forces anti-émeute avaient été déployées en grand nombre. Les policiers y ont interpellé un groupe de femmes chantant l'Abidjanaise, l'hymne national. Le décor se plante aujourd'hui pour un chaos demain en Côte d'Ivoire alors que le pays était déjà placé sur les rails de la stabilité après le chaos de 2010.

Ruth Ngwanza



Hebdomadaire d'informations générales / Fondé par Booster Life sarl

RECEPISSE DE DECLARATION DE PUBLICATION
N°MIN/CM/LMO/AKN/février/004/2019

Adresse :
34/C, Avenue du Commerce
immeuble SOMIP F203
Kinshasa / Gombe

Tél : +243 826254352
+243 817034575

Web : defis-congolais.net
E-mail : defiscongolais@gmail.com

Financé par Booster Life sarl

Éditrice Générale
Ruth Ngwanza

Directrice de Publication
Ruth Ngwanza

Rédacteur en Chef :
Alain Kiaka

Rédaction :
Nadia Zuanzi
Ruth Ngwanza
Symplix Ekundola
Simon Kabeya
Alain Kiaka
Landry Kamango
Jemima Malobo

Diaspora :
Richard Mpeti (Canada)
Stella Luvuezo (Milan / Italie)
Chelsea Atipo (Brazzaville +242068908337)

Marketing et Commercial :
Jemima Malobo

Mise en page :
TSHN-PL

Web Masters :
Orient Kitete



Lisez et faites lire
Web : defis-congolais.net / E-mail : defiscongolais@gmail.com
les défis
Congolais

L'avenir des juges Jean Ubulu et Noël Kilomba entre les mains de Félix Tshisekedi

La Présidence de la République est sortie de son silence le samedi 08 août dernier dans l'optique de recadrer les deux anciens juges de la cour constitutionnelle Noël Kilomba et Jean Ubulu ayant refusés de prêter serment le 4 août dernier, alors qu'ils étaient nommés le 17 juillet par le Chef de l'État à la cour de cassation.



Le service de communication de la Présidence estime que les deux juges qui se plaignent de n'avoir pas été préalablement consultés, ne peuvent pas citer un texte légal prévoyant une quelconque consultation des intéressés, par le Président de la République, avant leur nomination.

Le communiqué de presse de la Présidence indique qu'il n'y a donc pas d'obligation de consultation envers les deux nommés.

Le Pool communication de la Présidence a balayé d'un revers de main, les arguments avancés par les deux intéressés. S'agissant de leur mandat de Neuf (9) ans en cours, la Présidence de la République souligne que Noël Kilomba Ngozi et Jean Ubulu Pungu n'ignorent pas les prescrits de l'article 31 point 3 de la loi organique qui prévoient l'incompatibilité de la fonction des membres de la cour constitutionnelle avec l'exercice de tout autres emplois publics. Ainsi, le juge constitutionnel ne peut cumuler

deux fonctions publiques au même moment. À cet effet, la Présidence a rappelé le cas du Juge constitutionnel VUNDUAWA Te Pemako qui était appelé à d'autres fonctions alors que son mandat à la cour constitutionnelle courrait encore.

« Les deux Juges constitutionnels ont été notifiés de leur nomination. De ce fait, ils ne font plus partie de la cour constitutionnelle, puisque devenus Magistrats au grade de Président de la cour de cassation. En attendant la prestation de serment pour leurs nominations, il y a cristallisation de l'acte administratif individuel qui produit, dès lors, des effets opposables à leur égard », confirme le communiqué de presse de la Présidence.

À en croire, la Présidence de la République, étant donné qu'il s'agit d'une nomination à la cour de cassation et non à la cour constitutionnelle, il est tout à fait légal et cohérent de se référer aux articles de la constitution qui donnent pouvoir au chef de l'État de statuer et de poser des actes en la ma-

tière. Par conséquent, les dispositions constitutionnelles visées sont bel et bien dans le contexte des nominations précitées.

La Présidence de la République précise que s'il faut considérer que Noël Kilomba et Jean Ubulu sont toujours membres de la cour constitutionnelle, comme ils le prétendent, les deux juges tomberont sous le coup de l'article 34 alinéa 1er de la loi organique N°013/026 du 15 octobre 2013 portant organisation et fonctionnement de la cour constitutionnelle : « Tout membre de la cour ou du Parquet Général, tout conseiller référendaire qui se trouve dans l'un des cas d'incompatibilité visés à l'article 31 de la présente loi organique lève l'option, dans un délai de huit jours à compter de la date de notification de sa nomination. À défaut, il est réputé avoir renoncé à ses fonctions de membre de la cour, du Parquet Général ou du Conseiller référendaire ».

Pour les cas des Juges Noël Kilomba et Jean Ubulu, la Présidence a affirmé

qu'ils ont été notifiés de leur nomination les 21 et 22 juillet de l'année en cours tandis que leur choix de rester à la cour constitutionnelle a été disposé au Bureau du Chef de l'État, le 4 août dernier. À cet effet, le Pool communication de la Présidence souligne qu'il y a forclusion par rapport au délai de huit (8) jours prévu par la loi.

« S'agissant de leur fonction à la cour de cassation, l'article 45 point 3 de la loi organique N°006/020 du 10 octobre 2006 portant statuts des magistrats dispose : « Est considéré comme démissionnaire d'office : le magistrat qui n'a pas prêté ou renouvelé le serment prévu à l'article 5 dans le délai d'un mois à partir du jour où il lui a été notifié une invitation écrite à ce faire », peut-on lire dans le communiqué de presse.

L'alinéa 2 du même article dispose que : « La démission est constatée par une ordonnance du Président de la République, sur proposition du conseil supérieur de la magistrature ».

Par conséquent, ayant manifesté le refus de prêter serment devant le Chef de l'État, il revient à ce dernier, de constater la démission d'office de ces membres de la cour de cassation, conformément aux dispositions sus évoquées.

À titre de rappel, en date du 27 juillet dernier, les deux anciens juges constitutionnels Noël Kilomba Ngozi et Mala et Jean Ubulu, nommés à la cour de cassation, ont saisi Félix Tshisekedi pour se plaindre des faits ci-après : Avoir appris leur nomination par la voix des ondes et sans consultation préalable ; avoir porté atteinte à leurs mandats respectifs qui est de neuf (9) ans pour chacun etc.

Pour ce faire ils ont refusé de prêter serment le 4 août dernier devant le chef de l'État ayant préféré terminer leur mandat à la cour constitutionnelle qui était encore en cours de validité.

Landry Kamango

RDC-ESU

Les étudiants des promotions montantes reprennent les cours au mois d'octobre

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire Thomas Luhaka Losendjola, a rendu public le 7 août dernier le calendrier réaménagé pour la suite de l'année académique 2019-2020, suspendue depuis le 18 mars dernier par le Chef de l'État Félix Antoine Tshisekedi afin de lutte contre la pandémie de Covid-19 en RDC. Ce après un entretien tenu le 4 août entre le patron de l'ESU et les responsables des établissements publics et privés associé aux dirigeants des conseils d'administrations des universités ainsi qu'instituts supérieurs.

Les universités ont ouvert de nouveau, ce lundi 10 août, leurs portes et vont clôturer l'année académique 2019-2020 le jeudi 10 décembre prochain.

Cette période va permettre aux professeurs d'épuiser les matières prévues, d'évaluer les étudiants, mais également aux finalistes du premier et du deuxième cycle de finir leurs travaux de fin d'année, qu'ils commenceront à défendre à partir du mardi 17 novembre.

Selon le calendrier publié par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, la collation des grades académiques et cérémonie de clôture de l'année académique 2019-2020 interviendra le samedi 21 novembre 2020 et la prochaine année s'ouvrira solennellement le lundi 14 décembre sur toute l'étendue du territoire national.

Cependant, Thomas Luhaka Losendjola a souligné que chaque Établissement devra adapter le calendrier réaménagé à ses propres réalités. Ainsi, il a invité toutes les autorités à prendre les dispositions nécessaires pour observer et faire respecter les gestes barrières, les mesures d'hygiène édictées par le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi.

À l'Institut Facultaire des sciences de l'information et de la communication « IFASIC » par exemple, l'heure est



à l'application des instructions du patron de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. Les autorités académiques ont fixé les étudiants sur la suite des activités pédagogiques qui va se dérouler en deux vagues, dont la deuxième comprendra les étudiants de toutes les promotions confondues.

À l'IFASIC, les étudiants des troisièmes graduat, premières et deuxième licences étudieront du 10 août au 10 septembre et ceux des premiers et deuxième graduat reprendront le 14 septembre pour clôturer avec les cours le 13 octobre. Il sied de signaler que chacune des vagues aura une semaine de blocus après avoir passé un mois de cours avant de présenter les examens.

Quid de la reprise des cours à l'UNIKIN et à l'UPN

Si à l'IFASIC et dans d'autres établissements l'heure est à la reprise des activités académiques, il n'en est pas question à l'Université de Kinshasa « UNIKIN » et à l'Université pédagogique nationale « UPN », malgré le retard accumulé. Les associations qui réunissent les professeurs de ces deux universités trouvent une occasion de placer des conditions avant de reprendre les cours.

À l'issu d'une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue mercredi 6 août dernier, les professeurs membres de l'association des pro-

fesseurs de l'Université pédagogique nationale « APUPN », ont décidé de boycotter la reprise des cours. Les professeurs de l'UPN dénoncent le manque de volonté du gouvernement à répondre à leurs revendications. Ils exigent un salaire descend, selon les standards internationaux fixés par l'UNESCO ainsi que la suppression de l'IPR. « L'Assemblée Générale extraordinaire de l'APUPN a refusé de reprendre les activités académiques prévues pour le 10 août. Jusqu'à la satisfaction de ses revendications, d'autant plus que la grève précédemment amorcée n'était que suspendue », a déclaré le président de l'APUPN le professeur Raoul Ekwampok Ka'ndum.

S'agissant des professeurs de l'Université de Kinshasa « UNIKIN », qui avaient manifesté le 15 juin dernier au sein du campus, ils réclament l'amélioration de leur salaire qu'ils qualifient de misère. Dans une déclaration faite, à l'issue de leur manifestation, ces professeurs demandent au gouvernement de payer au moins 5.000 USD au professeur associé.

Tout en plaidant pour l'arrêt du prélèvement de l'impôt professionnel sur le revenu (IPR) sur leur salaire, les professeurs de l'UNIKIN demandent au gouvernement de prendre en charge leurs soins médicaux, leurs logements, leurs transports, ainsi que leurs situations familiales et celles de leurs collaborateurs.

Ils ont conditionné la reprise des activités académiques par la satisfaction de leurs revendications.

Signalons qu'à l'Université de Kinshasa certaines facultés n'avaient pas encore fini l'année académique 2018-2019, avant la suspension des activités académiques. Plusieurs étudiants de la colline inspirée se demandent déjà si cette année ne sera pas blanche pour eux.

Landry Kamango

Soutien aux institutions

Kangudia droit dans ses bottes

Il était celui à travers qui l'opposition voulait donner un coup d'arrêt au processus électoral de 2018. On en parle moins aujourd'hui mais l'on se souviendra qu'en 2017, pour l'honneur et au nom de son soutien aux institutions dont il était membre, Pierre Kangudia Mbayi, avait refusé de jeter l'éponge face aux pressions de sa famille politique, l'UNC qui lui demandait de démissionner de ses fonctions du Ministre d'Etat et ministre du Budget.

d'elles n'a été réalisée avec le financement extérieur. Chose qui a été saluée par certains analystes politiques approchés par notre rédaction. Pour eux, le fait pour le nouveau régime de trouver l'argent dans la caisse de l'Etat est l'un des avantages de conquérir le pouvoir par des voies pacifiques, car si cela était par prédation, il serait difficile pour Félix Tshisekedi d'entamer son programme d'urgence avec une caisse vidée.



Présence remarquée lors de la marche FCC pour soutenir les institutions

Plus des 5000 militants et cadres du Front des Congolais pour la Démocratie « FCD », se sont rangés derrière leur Président national Pierre Kangudia Mbayi, pour prôner la paix et manifester leur soutien aux institutions du pays, à travers la marche pacifique, organisée dans la matinée du jeudi 23 juillet dernier à Kinshasa, par le Front Commun pour le Congo « FCC », plateforme politique, que dirige le Président de la République honoraire Joseph Kabila Kabange.

Venus des quatre coins de la ville province de Kinshasa, les cadres et militants du Front des Congolais pour la Démocratie « FCD » ainsi que d'autres partis politiques, se sont retrouvés, tous comme un seul homme autour de 7h30, à la première rue Limete, coin choisi comme point de rencontre, pour chuter sur le boulevard triomphal aux heures de midi.

C'était un secret de polichinelle que la pression que le parti de vital Kamerhe a exercée à l'époque sur son représentant au gouvernement, avait pour finalité de retarder le processus électoral, le même processus qui a conduit vital Kamerhe et les siens aux affaires. Dans une zone de haute turbulence qu'était la période 2016-2018, où deux dialogues ont été organisés pour déboucher sur un consensus dans le processus électo-

ral, la république avait besoin de ses dignes fils, patriotes et soucieux de participer positivement à la vision du Congo souverain pour achever le processus électoral.

Appui au programme d'urgence du chef de l'Etat

Avec le procès la République contre vital Kamerhe, l'opinion a

compris que ceux des acteurs institutionnels qui ont soutenu l'exécution du programme d'urgence du chef de l'Etat comme le dernier ministre FCC du budget, Pierre Kangudia dont la mobilisation des recettes a joué un rôle crucial, sont à compter aux doigts de la main. Sans une implication patriotique de sa part, le programme d'urgence du chef de l'Etat n'aurait peut-être pas connu un démarrage.

Signalons que de toutes les actions posées par Félix Tshisekedi aucune

Suite à la page 7 ▶

Soutien aux institutions



conduit les militants du FCD au siège national du parti situé sur l'avenue de l'enseignement dans la commune de Kasa-Vubu, où il a félicité ses membres pour la forte participation et la discipline observée pendant la marche, qui n'a connue aucun incident majeur.

Victime, à une période, du Kangudia bashing dans les réseaux sociaux de la part de ses anciens camarades du parti, Pierre Kangudia, conscient de son devoir de soutenir les institutions de la République n'avait pas hésité à éclairer la lanterne de la cour dans le procès la République contre son ancien leader Vital Kamerhe.

Le Président de la République, Félix Tshisekedi a reconnu les prouesses de cet ancien ministre FCC au Budget, dans l'exercice de ses fonctions, lors de sa rencontre avec la diaspora de Londres « Grâce à l'argent trouvé dans les caisses de l'Etat, nous avons pu réaliser beaucoup de choses », avait déclaré Félix Tshisekedi à l'assistance.

Ruth Ngwanza



Suite de la page 6 ▶

Le Président national du Front des Congolais pour la Démocratie « FCD », Pierre Kangudia, a expliqué à la presse l'importance de cette manifestation organisée par leur plateforme politique.

« Nous avons marché pour soutenir la cohésion nationale, le respect de la constitution ainsi que pour apporter notre soutien aux institutions du pays, que nous souhaitons voir fonctionner de manière harmonieuse et que la tension baisse afin que nous travaillions calmement pour le bien-être de notre population en nous mettant ensemble pour préserver tout le

territoire national qui est beaucoup menacé par les ennemis de la RDC. C'est pour ces raisons que nous nous sommes mobilisés aujourd'hui », a fait savoir le Président national du FCD, Pierre Kangudia Mbayi.

Ayant été empêchés par la police nationale congolaise d'atteindre le Palais du peuple, Pierre Kangudia avait

Lisez et faites lire

Web : defis-congolais.net / E-mail : defiscongolais@gmail.net

les défis
Congolais



François Beya : Dans l'ombre de la République

L'homme qui est appelé à maîtriser dans l'ombre les zones grises avec des officines où s'orchestre contre la République des manipulations, des microtages, des sources, des informateurs, des agents, des agents doubles, des balances, des mythos, un monde parallèle peuplé d'ombres et d'anonymes, fait des coups tordus mais aussi des sauvetages miraculeux dans les affaires les plus sensibles du pays pour que vive la République.



Efficace dans le silence, François Beya, l'homme à qui le Président Tshisekedi avait donné aux premières heures de sa prise des fonctions, la mission de donner tout en restant efficace, un visage humain aux services de sécurité, est devenu à souhait la cible d'un groupe de journalistes et experts improvisés qui veulent donner un visage dans les médias et réseaux sociaux, à leurs fantasmes sur les hommes de l'ombre de la République.

Publications sponsorisées, pages achetées pour articles dédiés, Fakes comptes twitter ou Facebook usurpant parfois les identités de certains dirigeants et cadres politiques, ont vu le jour depuis un temps dans les réseaux sociaux dans l'idée de plus en plus claire de faire sauter un securocrate, un homme de l'ombre considéré aujourd'hui à tort ou à raison

comme le dernier verrou à sauter pour atteindre Félix Tshisekedi.

François beya, un spécialiste dans l'ombre de la République comme on en trouve au service des chefs d'Etat à travers le monde est de ceux qui ont pour mission de parer à l'éventualité des faiblesses de l'exécutif avec des analyses froides et pointues à soumettre au Président de la République. Aux Etats Unis le Président de la République peut s'appuyer, depuis 1947, sur une organisation qui, au sein de son Bureau exécutif, peut superviser la bonne marche des opérations en politique extérieure, et donner une cohérence à la cacophonie bureaucratique en matière d'affaires diplomatiques et stratégiques, cette organisation, le Conseil de sécurité nationale ou National Security Council (NSC), comme celle dirigé par le conseiller spécial en matière de sécurité du Président congo-

lais, constitue le centre du pouvoir à la Maison-Blanche.

Dans l'ombre de la République, au service du Chef de l'Etat congolais, François beya kasonga, conseiller spécial du Président en matière de sécurité est un homme discret et courtois qui passerait inaperçu auprès de ceux qui ne connaissent pas son visage. Le regard sécuritaire, celui du politique et celui du journaliste peuvent parfois converger mais le plus souvent ils sont concurrents et ne se superposent pas. En observant la République sous le regard des animateurs des réseaux sociaux on a une représentation d'une République ballottée, plongée dans la réaction aux révélations insolites qui surgissent aussi nombreuses qu'un parterre des champignons après la pluie contrairement au regard sécuritaire. Le conseiller spécial du chef de l'Etat au-delà de jouer au pompier, dans

l'ombre, il est dans l'anticipation des faiblesses de l'exécutif, des intrigues et coups bas à venir contre le Président de la République première institution du pays.

Un rôle qui le place dans la position de l'homme le mieux informé du pays ainsi que dans la zone d'ombre qui fait de lui gardien des secrets défense, contrairement à l'image que les détracteurs de Félix Tshisekedi présentent l'information travestie dans les réseaux sociaux et dans leurs pages sponsorisées, comme si aucun secret ne pouvait être gardé, que tout pouvait être exposé au public avec une facilité déconcertante. Alors que l'efficacité légendaire de François Beya qui lui a valu le surnom de Fantômas et qui a permis à l'un de meilleur securocrate africain à ce jour à survivre des régimes mobutu, kabila père et fils, une certaine maladresse tente à présenter le numéro un congolais des hommes de l'ombre comme un roi nu incapable de garder au secret les actes qu'il pose au nom de la République.

Pour un spécialiste des renseignements que notre rédaction a joint, l'efficacité et le silence assourdissant des actions des hommes de l'ombre comme l'actuel patron du conseil national de sécurité poussent aux fantasmes créant ainsi l'omniprésence de l'homme sur des dossiers fantaisistes les uns comme les autres.

Déférence et loyauté

Félix Tshisekedi, fils de l'opposant historique Etienne Tshisekedi a plusieurs décennies de lutte pour l'Etat de droit derrière lui, les méfaits du non droit, il en sait quelque chose et François Beya son plus proche collaborateur, l'homme des tous les voyages connaît les attentes du Président mais aussi de ses partenaires étrangers comme les Etats-Unis ou l'Europe pour la cause des droits de l'homme.

Les cachots sont fermés, l'indépendance de la justice est renforcée pour lutter contre la corruption, le Conseiller spécial de Félix Tshisekedi est sur tous les fronts afin de permettre la matérialisation de la vision de son chef. Trait d'union entre l'ancien et le nouveau régime qui évolue dans une coalition gouvernement FCC-CACH, le conseiller spécial du Président Tshisekedi en matière de sécurité qui a survécu à tous les régimes depuis Mobutu et de ceux que les opposants au régime Kabila qualifiaient à l'époque de colombe.

Pour un ancien collègue de François beya, ce dernier est de ceux qui, dans l'ombre de la République, étouffent les actes anti patrie sans tirer un seul coup de feu, le voir dans le dossier la République contre Kamerhe comme veulent faire croire certains proches du Dircab du chef de l'Etat ou sur le dossier kahimbi relève du fantasma.

Ruth Ngwanza

Levée de l'état d'urgence sanitaire en RDC

Les Kinois clament toujours la fin de la pandémie et foulent aux pieds les mesures barrières

Le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, avait levé, depuis mardi 21 juillet dernier, l'état d'urgence sanitaire décrété le 24 mars de cette même année, et qui a été renouvelé à six reprises, dans le but de faire face à la pandémie de Covid-19 en République Démocratique du Congo.

Au cours de son allocution à la nation, le Chef de l'État avait précisé aux congolais que la fin de l'état d'urgence ne voulait rien avoir avec la fin de l'épidémie de Covid-19 en RDC. Mais le constat est que certains Kinois, n'ont pas entendu cette affirmation de Félix Antoine Tshisekedi de la même oreille.

Quelques heures avant même le discours du Chef de l'État sur la levée de l'état d'urgence sanitaire, dans certains coins de la ville de Kinshasa la population jubilait pour traduire sa satisfaction après avoir passé quatre mois de confinement, où plusieurs activités étaient suspendues.

Pour certains, il s'agit de la fin de l'épidémie du coronavirus qui a été déclarée depuis le 10 mars dernier, alors que d'autres continuent d'être sceptiques quant à l'existence de la pandémie en RDC.

« La Covid-19 n'existe pas au Congo Kinshasa, nous avons vu comment cette maladie a fait des dégâts dans d'autres pays comme : la France, les États-Unis, l'Italie et tant d'autres », avait affirmé un motocycliste à la veille de la levée de l'état d'urgence sanitaire, transportant deux passagers sans masques de protection, comme le recommande les autorités du pays.

Il sied de noter que le Chef de l'État Félix Antoine Tshisekedi, a indiqué que cette maladie virale de coronavirus, qui a surpris l'humanité toute entière à causer des conséquences néfastes sur le plan sanitaire, économique et Social. Aucun pays au monde n'est épargné, même ceux qui disposent des meilleurs systèmes de santé et de protection sociale, les mesures prises ont obligé les peuples à rester en confinement, elles ont impacté et continuent d'impacter sur le fonctionnement des institutions de la République du pays, sur les entreprises publiques et privées ainsi que les relations bi et multilatérales.

Pour le locataire du Palais de la nation, les congolais doivent maintenant vivre avec cette maladie sans peur ni stigmatisation.



Les autorités politiques et ceux de la société civile, se sont mises d'accord pour la reprise des activités, parce qu'ils ont estimé qu'il est question de faire équilibre entre la santé physique de la population, de l'économie et la stabilité de la société congolaise. Ainsi, le retour progressif à la vie normale était impératif en respectant, bien-sûr, un certain nombre des préalables par rapport aux mesures sanitaires (gestes barrières) qui ont été adaptées.

Signalons qu'après la levée de l'état d'urgence sanitaire en République Démocratique

du Congo, à Kinshasa la vie est redevenue comme avant la Covid-19, où les gestes barrières sont loin d'être respectés par la population, croyant que la pandémie n'existe plus au pays.

Dans le transport en commun les passagers sont coincés les uns aux autres sans masques pour se protéger à une éventuelle contamination.

Dans de grandes artères de la capitale, tout comme dans des lieux publics, nous avons constaté que la distanciation so-

ciale n'est pas respectée. Le non respect des mesures barrières après la levée de l'état d'urgence en RDC, ne va-t-il pas provoqué une contamination vertigineuse de la pandémie de Covid-19 à Kinshasa ? S'interroge un acteur de la société civile sur son compte twitter.

Par ailleurs, certains Kinois pensent que le chef de l'exécutif provincial devrait majorer l'amende comme dans d'autres pays en l'occurrence la France, où l'amende coûte plus de 100€ pour les personnes qui ne respecteraient pas les gestes barrières.

Au mois d'avril dernier le gouverneur Gentiny Ngobila Mbaka, avait rendu le port de masque obligatoire annonçant que toute personne qui ne respecterait pas cette décision devrait payer 5.000fc à titre d'une amende, mais hélas, dans plusieurs communes et quartiers certains Kinois sortent en lieux publics sous l'œil impuissant de la police nationale congolaise.

Plusieurs observateurs s'interrogent si la République Démocratique du Congo sera-t-elle dans la situation de reconfinement dans les prochains jours comme dans certains pays.

Il y'a quelques semaines, le ministre de la santé publique, Eteni Longondo, devant la commission socioculturelle de la chambre haute du parlement avait fait état de la pandémie de Covid-19 en RDC. Loin de rester pessimiste, il a relevé quelques progrès enregistrés dans la riposte contre cette pandémie qui frappe le pays depuis le mois de mars. « Nous avons de moins en moins de cas positifs. C'est un bon travail que nous avons fait à Kinshasa », a confirmé le patron de la santé publique.

Devant la commission socioculturelle du Sénat, le docteur Eteni Longondo a rajouté : « Nous allons, pour le moment, encourager la fin de l'état d'urgence. Avec toutes les pressions que nous avons sur le plan économique et social. Donc on peut lâcher un peu tout en observant de près la courbe de contamination afin de savoir si nous allons vers le bon », a-t-il déclaré avant d'insister « si nous allons vers le pire, nous reviendrons vers le chef de l'Etat pour solliciter le reconfinement de la ville ».

Depuis quelques semaines, la RDC a un nombre croissant des guéris et une baisse de nouveaux cas au cours du mois de juillet et le mois d'août. Et ce bilan place la RDC, en terme de nombre des cas positif en Afrique, à la 9ème place et en terme de nombre des décès à la 12ème place.

À ce jour, la RDC a dans son compteur plus de 9.200 cas confirmés, plus de 200 décès et plus de 8.000 personnes guéries de la pandémie de Covid-19 depuis la déclaration du premier cas au mois de mars dernier.

La rédaction

15 août 2020

Congo Airways fait son grand retour



«**T**ous les passagers n'ayant pas pu voyager suite à la Covid-19 seront reprogrammés sans aucune pénalité» extrait du communiqué de la compagnie aérienne nationale du 22

juillet 2020. Après plus de 3 mois de suspension causée par la propagation en vitesse de la maladie à Corona virus, les vols de la compagnie aérienne Congo Airways reprennent effectivement le samedi 15 août 2020. En prévision de cette reprise, au niveau national, Congo Airways fait

connaître à son aimable clientèle que tous les passagers n'ayant pas pu voyager depuis le mois de mars, seront reprogrammés sans avoir à payer des pénalités.

Toujours dans le cadre de la limitation du risque de contamination de cette pandémie mondiale, pour ceux

qui éviteront de se rendre dans les différentes agences et points de vente, la direction de Congo Airways donne la possibilité d'acheter les billets en ligne, à partir de son site internet

www.congoairways.com



FONDS DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE

Votre partenaire privilégié pour la réussite de vos projets

Pour toutes productions industrielles en RDC :

Appliquer

2% du prix de revient

Reverser

Fc Paiement mensuel



Fonds de Promotion de l'Industrie

Votre partenaire privilégié pour la réussite de vos projets

La TPI est une parafiscalité pré-affectée qui contribue à la pérennisation du cycle de financement des projets industriels en RD Congo

JEU-CONCOURS "TOYEBA MBOKA"

du 18 Août au 18 novembre 2020

PRIX À GAGNER

Un billet d'avion aller-retour sur une destination congolaise

NOM :

.....

TEL :

.....

RÉPONDRE AUX QUESTIONS CI-DESSOUS :

1) Quelle est la date exacte de la passation du pouvoir entre Joseph Kabila et Félix Tshisekedi ?

R)

2) Quel parti avait remporté les élections qui ont porté Patrice Lumumba à la tête du gouvernement congolais ?

R)

3) Quelle est la date exacte de l'assassinat du feu Président Laurent désiré Kabila ?

R)

Coupon à renvoyer au siège du journal sur l'avenue Iokele n34c, dans son croisement avec l'avenue Commerce, 2e niveau de l'immeuble Somip local 207.

C'EST PEUT-ÊTRE TOI LE GAGNANT, ALORS BONNE CHANCE À TOI !

Football/Mercato

SPORT

Trésor Mputu et deux autres stars pourraient rester à Mazembe une année de plus

En fin de contrat avec le Tout-Puissant de Mazembe, certains tauliers de l'effectif de Corbeaux pourraient rester une saison de plus à Kamalondo.

Malgré le dégraissage annoncé, Mazembe ne mettra pas tous ses anciens à la porte. À en croire Frédéric Kintengie le manager du club, la direction du TP Mazembe compte renouveler sa confiance à certaines stars de l'équipe au crépuscule de leur carrière.



Trésor Mputu, Rainford Kalaba ou encore Patou Kabangu, qui affirmaient avoir encore deux ans au haut niveau, sont parmi ceux qui resteront en cas d'accord avec le board noir et blanc. « Les anciens sont dans l'effectif de Mazembe. Kalaba, Mputu, Patou Kabangu sont tous là et on en a encore des choses à apporter à l'équipe. C'est notre patrimoine, mais il y a des équipes qui veulent qu'on les transfère. » a révélé Frédéric Kintengie lors d'un entretien avec la presse.

Quant au rajeunissement annoncé, il devrait avoir bel et bien lieu. Le club voudrait mélanger les jeunes aux vieux cadres pour l'effectif.

Nadia Zuanzi

Pagaille en ligne

Où est passé l'Arrêté Mende de juin 2018 sur la régulation des médias en ligne ?

Le dernier ministre Kabila de la Communication et des Médias, Lambert Mende Omalanga, avait signé en date du 14 juin 2018, un arrêté soumettant les éditeurs des médias en ligne à des nouvelles règles notamment celle de déclarer leurs médias auprès des services du ministère.

Avec l'avènement du haut débit grâce au déploiement de la fibre optique en République démocratique du Congo avec notamment la connexion au câble international wacs à moanda, qui avait entraîné plus de vitesse et une baisse des prix en terme de bande passante, il fallait être dans la politique de l'autruche pour ne pas voir les abus qui venaient submerger l'espace virtuel de notre pays.

Lambert Mende Omalanga avait compris cela et avait mis les machines en branle pour anticiper sur la pagaille Freddy Mulongo, Boketshu wa yambo et compagnie en ligne que nous vivons ce jour contre les institutions du pays dont la première d'entre elles, le Président de la République.

Le blogueur Freddy Mulongo qui est devenu l'un de grands tortionnaires du chef de l'Etat Félix Tshisekedi en ligne, voulait déjà à l'époque tourner en dérision, l'action du gouvernement en présentant Mandack Katakò, master en communication institutionnelle, conseiller en communication du vice-premier ministre Emile Bongeli à la reconstruction, conseiller en communication du ministre Kin kiy mulumba aux PTNTIC avant de devenir conseiller en communication du Ministre Lambert Mende aux médias, comme le neveu du ministre dans une gestion famille des réseaux sociaux avec son oncle alors que celui-ci est de père du Maniema et de mère du bas-Uélé contrairement à Lambert Mende qui est du Sankuru et qui est loin d'être un tribaliste.

Les résultats de nos investigations montrent qu'à l'époque, le gouvernement à travers son Ministre des médias mettait en place un cadre sain et démocratique pour la régulation des médias en ligne, en prévision de l'anarchie que nous subissons aujourd'hui dans les réseaux sociaux et dans certains médias en ligne.

Les opérateurs des médias en ligne devaient s'enregistrer auprès du ministère comme leurs collègues des médias traditionnels qui paient des taxes pour exercer alors que ceux des médias en ligne qui perçoivent des frais publicitaires et autres frais des pages dédiées ne versent aucune taxe au trésor public.

Sur la méthodologie des poursuites pour diffamations, injures publiques comme c'est le cas aujourd'hui envers le chef de l'Etat, les méthodes Mende ont fait leurs preuves dans le passé, des blogueurs de la haine ont écopé des condamnations à Paris ou au Canada et certains médias qui hébergeaient leurs serveurs à l'extérieur du pays ont vu leur signal être coupé au nom de la loi sur la confiance en économie numérique.

Parce que les signaux sur la pagaille à venir dans la sphère virtuelle de la RDC était très perceptible, le dernier ministre Kabila des médias avait mis les bouchées double après la publication de son arrêté sur la régulation des médias en ligne en



Biélorussie L.Mende avec à sa gauche son homologue, puis achinda renatelsat et M.Katakò



Siège de Fbck L.Mende et M.Katakò à sa droite avec les cadres de Fbck Ltd

répondant à une série d'invitations dans le cercle des puissances numériques notamment au siège de Facebook LTD en Californie, silicone valley où le ministre avait obtenu un accord sur la modération sur sa plate-forme, à la Commission de Science et Technologie pour le Développement à l'Onu Genève, à Minsk capitale de la République Bélarusse silicone valley de l'Europe, en Angola avec la mise en orbite du satellite de télécommunication Angosat.

La RDC c'est près de 80 millions des consommateurs potentiels, plus grand marché de sa sous-région, enjeux numérique de demain. Lambert Mende n'avait pas tort d'anticiper sur les scénarios désolant que nous vivons aujourd'hui.

Au-delà de la télévision numérique terrestre « TNT » qui booste l'audiovisuel, l'internet protocole télévision « IPTV » qui se généralise, facilite la création des chaînes des télévisions en ligne avec un cahier de charge et un programme que seul l'éditeur maîtrise sans un cadre légal pour accompagner ses activités aux médias traditionnels soumis au contrôle du conseil supérieur de l'audio-visuel et de la communication.

Boketshu lance sa chaîne youtube "Bokoto télévision" comprenez "Entrez Télévision", où les insultes, menaces des morts et autres appels à la haine sont les contenus uniques sous le silence des associations des médias en ligne qui trouvaient à l'époque libicide l'arrêté Lambert Mende du 14 juin 2018.

Avec les appels à la haine et à la violence qui sont chaque jour distillés dans les réseaux sociaux et dans certains médias en ligne, il est plus que temps pour le pouvoir public de prendre les taureaux par les cornes au nom de la paix et du bon sens en parachèvant le travail que Lambert Mende avait commencé avec ses experts.

Alain Kiaka



Genève ONU L. Mende et M. Katakò derrière



L. Mende et M. Katakò face à la direction Fbck Californie



Luanda lancement en orbite angosat1 L. Mende et son homologue à sa droite, M. Katakò à sa gauche avec les cadres angolais